**SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018**

L’an deux mil dix-huit, le vingt-six mars, à vingt heure trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s’est réuni sous la présidence de Rémi CHAMBAUD, Maire.

**Présents :** CHAMBAUD Rémi, VOLPOET Pascal, FILLOD Damien, BASTILLE Emilie, BEUQUE Catherine, JACQUEMARD Gabriel et NOIROT Perrine.

**Excusés ou absents :** MARANDET Christian, MARTINS Marc-Antoine, MARQUET Bérengère, BETHAZ Christophe, LECAUX Sylvie et Brendan GREFFIER.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Secrétaire de séance : Emilie BASTILLE

**ORDRE DU JOUR**

1. **Validation du compte-rendu du 12 mars 2018**
2. **Vote du budget principal 2018**
3. **Vote du budget Eau 2018**
4. **Vote du budget Forêt 2018**
5. **Vote du budget Lotissement 2018**
6. **Subvention aux associations**
7. **Questions diverses**
8. **Validation du compte-rendu du 13 mars 2018**

Aucune remarque n’étant apportée, le Conseil municipal valide le compte-rendu à l’unanimité des membres présents.

1. **Vote du budget principal 2018**

**2.1 Vote des taxes locales :**

Le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les taux de la taxe d’habitation, de la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti au même niveau qu’en 2017.

🙞 - 🙜

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents :

* Fixe le taux de la taxe d’habitation à 7,36 %, le taux de la taxe sur le foncier bâti à 16,51 %  et le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 25,36 % pour un produit fiscal attendu de 142 532 € ;
* Autorise le Maire à signer tout document afférent.

**2.2 Vote de la Taxe pour enlèvement des ordures ménagères :**

Pour 2018, en fonction des bases d’imposition prévisionnelles s’élevant à 462 404, pour un produit attendu de 39 684,43 € que la commune versera à la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, il propose d’appliquer à la TEOM un taux de 8,5822 %.

🙞 - 🙜

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents :

* Fixe le taux de la TEOM 2017 à 8,5822 % ;
* Autorise le Maire à signer tout document afférent.

**2.3 Vote du budget général :**

Le Maire expose le projet de budget primitif du budget général 2018 qui s’équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 462 801,25 € et en recettes et dépenses d’investissement à 688 902,09 €.

🙞 - 🙜

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents :

* Approuve le budget primitif du budget général 2018 pour les montants indiqués ci-dessus ;
* Autorise le Maire à signer tout document afférent.
1. **Vote du budget Eau 2018**

Le Maire expose le projet de budget primitif du budget Eau 2018 qui s’équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 66 321,64 € et en recettes et dépenses d’investissement à 27 763,65 €.

🙞 - 🙜

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents :

* Approuve le budget primitif du budget Eau 2018 pour les montants indiqués ci-dessus ;
* Autorise le Maire à signer tout document afférent.

**4. Vote du budget Forêt 2018**

Le Maire expose le projet de budget primitif du budget Forêt 2018 qui s’équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 266 110,10 € et en recettes et dépenses d’investissement à 51 075,00 €.

🙞 - 🙜

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents :

* Approuve le budget primitif du budget Forêt 2018 pour les montants indiqués ci-dessus ;
* Autorise le Maire à signer tout document afférent.
1. **Vote du budget Lotissement 2018**

Le Maire expose le projet de budget primitif du budget Lotissement 2018 qui s’équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 1 327 746,50 € et en recettes et dépenses d’investissement à 1 300 746,50 €.

🙞 - 🙜

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents :

* Approuve le budget primitif du budget Lotissement 2018 pour les montants indiqués ci-dessus ;
* Autorise le Maire à signer tout document afférent.
1. **Subventions aux associations**

Le Maire rappelle que sur le budget 2017, le Conseil municipal a attribué, lors de sa séance du 27 mars 2017, les subventions suivantes aux associations :

* L’ADMR d’Andelot-en-Montagne 1 150 €
* La Lyre andelotienne 400 €
* L’Echo des campagnes 300 €
* L’association paroissiale 200 €
* L’association des anciens combattants 160 €
* L’association « le souvenir français » 100 €
* Les Restaurant du Cœur 100 €

Dans le budget 2018, il est prévu un montant total de subvention s’élevant à 2 500 €.

🙞 - 🙜

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents :

* Décide de verser les subventions suivantes aux associations :
* L’ADMR d’Andelot-en-Montagne 1 200 €
* La Lyre andelotienne 300 €
* L’Echo des campagnes 300 €
* L’association les carpillons 200 €
* L’association des anciens combattants 200 €
* L’association « le souvenir français » 100 €
* Les Restaurants du Cœur 100 €
* La banque alimentaire 100 €
* Autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l’exécution de la présente délibération.
1. **Questions diverses**
* Pour la fête du village, la commune renouvellera l’organisation d’un concert le samedi soir dans la salle polyvalente. Deux formations musicales sont programmées : Stilleto de 21 h à 22 h 30 puis Sergent Poivre de 23 h à 0 h 30.
* Le 27 mars 2018, l’entreprise GP Routes de Dournon a été consultée pour établir un devis de réalisation du point à temps. Ces travaux de réfection des chaussées se feront en avril ou mai.
* Les plantations devant la salle polyvalente et la mairie ont été effectuées ainsi que le remplacement d’arbres et arbustes qui n’ont pas repris.
* La pose du bardage de l’abri pique-nique est en cours.
* Le bois énergie acheté par ONF Energie en 2016 devrait être broyé durant la semaine 14. Pascal VOLPOET informera les conseillers municipaux de la date de cette intervention.

**La séance est levée à 22 heures 30.**